PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO Travail-Démocratie-Paix -:-:-:-:-:-

DECRET Nº 82/245 / SGG du 18/03/82 portant nomination de Mr. OLEMBE Jean-François, Inspecteur de l'Enseignement Primaire en qualité de Directeur des Examens et Concours, à la Direction Générale des Examens, de l'Orientation, des Bourses et de la Coopération au Ministère de l'Education Nationale.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de

l'article 47 de la Constitution ; Vu le décret n°80/402 du 10 Octobre 1980 portant réorganisation du Ministère de l'Education Nationale:

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le rectificatif n°81/016 du 16/01/81 au décret n°80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n°81/017 du 26/01/81 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement;

Le Conseil de Cabinet entendu,

DECRETE:

Article 1er. - Monsieur OLEMBE Jean-François, Inspecteur de l'Enseignement Primaire est nommé Directeur des Examens et Concours à la Direction Générale des Examens, de l'Orientation, des Bourses et de la Coopération au Ministère de l'Education Nationale, en remplacement de Mr. OKOUA Albert, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compart s'la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, pur Journal Officiel de la République Populaire du Congo et commune partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre Chef du Gouvernement Le Ministre de l'Education Nationale,

. . . .

Fait à Brazzaville, le Il Morrs

Antoine NDINGA-OBA

Colonel Lows SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossatoumba LEKOUNDZOU .-